



Enfance et Partage régie par la loi de 1901
Association reconnue d'utilité publique par décret du 26-01-2010



DOSSIER DE PRESSE

2017

SOMMAIRE

DE LA PRÉVENTION À L'ACTION CONTRE LA MALTRAITANCE	1
NOTRE ORGANISATION	3
ALLO PARENTS BÉBÉ	4
LA CABANE PARTAGÉE	5
NOS ACTIONS DE PRÉVENTION	6
ORGANISME DE FORMATION	7
NOUS SOUTENIR	8
ACTIONS À L'INTERNATIONAL	9
ILS NOUS SOUTIENNENT	11
CONTACT	12



Depuis 40 ans, nous agissons pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. En 1989, apparaît la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui regroupe un ensemble de principes et d'obligations reconnus de façon universelle. Elle affirme qu'une société ne peut pas envisager de vivre en paix et dans la justice, si les droits de l'enfant ne sont pas respectés. Cette convention constitue le cadre soutenant toutes nos actions.

Depuis plus de 20 ans, nous sommes tournés vers la prévention, tant en direction des enfants que des parents, des adultes ou des professionnels. En effet, notre combat pour que soient appliqués les droits de tous les enfants, n'a de sens que si nos actions visent aussi à éviter les dérives et le non-respect de ces droits.

En cas de maltraitance, nous aidons, entre autres, les victimes à se reconstituer psychologiquement mais nous devons nous donner les moyens d'agir le plus en amont possible, auprès des parents, afin d'essayer de faire baisser le nombre de ces victimes.

Aujourd'hui nous souhaitons donner une impulsion encore plus forte à nos actions de prévention précoce et augmenter notre champ d'actions auprès des acteurs de la petite enfance. Nous devons répondre à la demande du public et des institutions, nous adapter à une société qui évolue sans cesse et à l'apparition de nouveaux besoins. Notre combat est exigeant et évolue, nous devons être en permanence à la hauteur de cette exigence et de cette évolution.

Ce qui nous a amenés à définir trois grands axes stratégiques pour 2016-2020 :

1. Accroître notre dynamique de prévention et en faire un pôle d'excellence
2. Conforter nos actions de prise en charge de l'enfant victime
3. S'appuyer sur nos bénévoles, nos experts, notre réseau professionnel et nos partenaires pour renforcer nos actions de proximité, nous donner encore plus de moyens d'agir et pouvoir continuer à évoluer.



Nous avons donc ré-organisé nos actions et développé de nouvelles initiatives autour de ces trois missions clés :

- **Valoriser et renforcer les compétences parentales**

- ▶ L'écoute et le soutien avec Allo Parents Bébé
- ▶ L'ouverture d'un espace-ressources : La Cabane Partagée

- **Sensibiliser, Eduquer, Former**

- ▶ L'animation de sessions d'éducation préventive en milieu scolaire
- ▶ L'ouverture d'un Organisme de Formation
- ▶ La sensibilisation du grand public

- **Lutter contre la maltraitance**

- ▶ Le soutien et l'accompagnement juridique et psychologique des victimes et de leur famille sur le long terme

Dans toutes nos actions, le même constat nous anime depuis toujours : L'enfance est belle mais fragile.... Protégeons-la.



Marie Pierre Colombel

Présidente d'Enfance et Partage

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'M. P. Colombel'.





Le conseil d'administration

Présidente : Marie Pierre Colombel

Secrétaire Générale : PierreLune
Betrancourt

Trésorier : Chantal Dussaut

Administrateurs : Thérèse Ferrier-Magne, Claudine Jeudy, Geneviève Veillard, Patrick Durant et Béatrice Bailly.

Le siège

Il est composé d'une dizaine de salariés : juriste, assistante, responsable de la communication, responsable des partenariats, psychologues, comptable.

Les comités locaux

Ils sont au nombre de 20 et représentent 280 bénévoles.

Les premiers comités d'Enfance et Partage ont été créés, dès 1979, dans quelques grandes villes de province. Ils sont aujourd'hui 20 comités locaux et forment une véritable chaîne de solidarité dans toute la France. Ils sont un relais indispensable pour toutes les actions d'Enfance et Partage.

► Leurs activités concernent :

- ✓ Des permanences téléphoniques, durant lesquelles ils reçoivent des informations sur les situations d'enfants en danger.
- ✓ L'accompagnement psychologique et juridique des victimes de maltraitance et de leur famille.
- ✓ Les actions de sensibilisations aux droits par des actions de prévention en milieu scolaire.
- ✓ Les informations aux adultes, qu'ils soient professionnels ou non





QUAND LES PARENTS NE SAVENT PLUS QUOI FAIRE, ILS SAVENT QUI APPELER !

VALORISER ET RENFORCER LES RESSOURCES PARENTALES



Devenir parent n'est jamais facile,
En parler dans son entourage, parfois un casse-tête...

Notre association propose aux parents des services tels que :

* **Allo Parents Bébé 0800 00 3456** (anonyme, gratuit, de 10h à 20h) premier Numéro Vert d'écoute et de soutien à la parentalité. Une équipe de psychologues et puéricultrices met son expertise à l'écoute des jeunes et futurs parents, et ce dès la grossesse.

* **Ce numéro Vert** offre également une ligne de soutien et de suivi (quelques RV téléphoniques).

A une époque où aucune plate-forme d'écoute ou d'échange n'existait pour répondre au désarroi des parents confrontés à leur nouveau statut, Enfance et Partage a créé Allo Parents Bébé, en 2008 le Premier Numéro Vert National, anonyme et gratuit, d'aide et de soutien à la parentalité.

Allo Parents Bébé a pour mission d'écouter, de soutenir et d'orienter les parents inquiets dès la grossesse et jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Ce service d'Enfance et Partage est à l'écoute du lundi au vendredi de 10h à 20h.



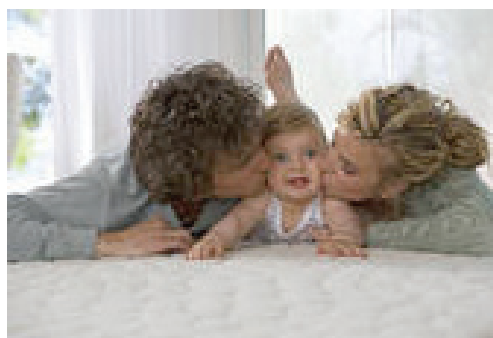
Face au besoin des parents d'être écoutés, soutenus sans jugement et face à la vie moderne où tout doit aller très vite, où les parents, et plus particulièrement les mères, doivent être performantes dans leur travail, leur rôle d'épouse et de mère, Enfance et Partage et son service Allo Parents Bébé ont voulu aller plus loin et permettre aux parents de conforter ou de restaurer le lien parental :

La Cabane Partagée s'est installée 50 rue Montreuil dans le 11ème. Cet espace original de rencontres, d'écoute et de soutien aux familles, anonyme et gratuit répond à l'objectif de replacer l'enfant au cœur des préoccupations familiales.

La Cabane Partagée est un lieu d'accueil anonyme et gratuit les lundi, mercredi, vendredi de 14 à 18 H,

Il s'agit d'un espace de répit dédié à la relation parents-enfants qui met en place :

- écoute et soutien par des professionnels (juriste, psychologue, médiateur familial, puéricultrice..).
- échanges et partages d'expériences entre parents
- groupes de parole



Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, en parle : « Toutes ces mesures ne sont efficaces que si elles incluent réellement les parents et c'est la force de la cabane partagée. Cet espace qui a ouvert ses portes est un espace accueillant qui rencontrera, j'en suis certaine, un vif succès car il est pensé non pas seulement POUR mais aussi AVEC les parents. »





L'association s'est donnée pour mission prioritaire, depuis plusieurs années, de mener des actions de prévention pour informer, sensibiliser et dialoguer sur le thème de la maltraitance et des droits de l'enfant.

L'information sur les droits de l'enfant

Enfance et Partage a reçu fin 2011 le soutien de l'Education nationale dans le cadre du lancement de son jeu "En route vers mes droits", qui reprend 9 droits fondamentaux extraits de la CIDE.

« En route vers mes droits » est un jeu qui informe sur les droits de l'enfant et destiné aux élèves du CE2 au CM2.



Information et sensibilisation des adultes

Depuis 2015 un outil de sensibilisation aux questions de maltraitance a été créé à destination des professionnels de l'enfance (enseignants, gendarmes, assistantes maternelles, infirmières scolaires, éducateurs, étudiants en médecine, médecins..).

Cet outil support P.R.E.S.A. (Prévenir, Repérer, Écouter, Signaler, Agir) a été élaboré à partir du guide « Agir contre la maltraitance » conçu par Enfance et Partage : il donne la définition de la maltraitance, identifie les différents types de maltraitance ainsi que les signaux d'alerte, il informe sur les circuits administratifs et judiciaires, les niveaux et outils d'intervention et de signalisation.





Formation des professionnels en contact avec les enfants

Nos formations s'articulent autour de **2 axes** :

► **La Prévention précoce** par la valorisation et le renforcement des compétences parentales

L'objectif de ces journées est de réactualiser, pour les professionnels, les savoirs en psychologie de l'enfant afin qu'ils puissent mieux comprendre et mieux répondre aux divers questionnements des parents : la relation mère/bébé, la phase d'opposition, les pleurs du nourrisson.

Mieux accompagner les parents dans leur rôle, c'est aussi mieux cerner le cadre juridique de la fonction parentale, les droits et obligations des parents, les droits de l'enfant.

► **La Protection de l'enfance** par un cursus d'actions contre la maltraitance.

A partir de son expérience dans l'accompagnement des victimes sur le plan psychologique et sur le plan juridique, Enfance et Partage a construit différentes formations pour agir contre la maltraitance.

Le programme propose 4 modules de formation centrés sur les savoirs, savoir-faire et posture du professionnel, indispensables dans le repérage et la lutte contre la maltraitance.

Les publics concernés

► **Les professionnels de l'enfance** : assistants familiaux, assistances maternelles et personnels des crèches publiques et privées, animateurs, éducation nationale.

Des connaissances, des savoir-faire permettant de renforcer les compétences des professionnels afin qu'ils soient en capacité de valoriser et renforcer les compétences parentales.

► **Les professionnels de la santé** : médecins, infirmières, auxiliaires de puériculture et aides-soignantes, éducateurs.

Des connaissances, des savoir-faire permettant de renforcer les compétences des professionnels confrontés au problème de la maltraitance.

Les intervenants

► Juristes, avocats, psychologues du réseau Enfance et Partage.



Les mécénats

C'est grâce au soutien financier de ses mécènes et de ses donateurs qu'Enfance et Partage peut poursuivre ses actions. Qu'ils en soient tous remerciés au nom des enfants aidés.

Le **mécénat** est un engagement de l'entreprise au service d'une cause d'intérêt général, sous la forme d'un **don financier ou en nature**, ou encore d'un **apport de compétences**.



S'associer à Enfance et Partage, c'est pour une entreprise le moyen d'agir pour une cause d'intérêt général pour la protection de l'enfant et la promotion de ses droits, pour la prévention de la maltraitance, pour la construction du lien parental, et devenir acteur de la solidarité en France et à l'étranger. Quels que soient la taille et le secteur d'activité de la société, ils peuvent soutenir notre mission et nous pouvons, ensemble, mettre en place des actions sur-mesure adaptées à la culture de leur entreprise.

Agir et s'engager avec nous, ce peut être **faire un don**, mettre en place un **produit partage**, participer au **financement d'un programme spécifique**, organiser **une opération de communication...**

Partout en France, chaque comité départemental peut également engager des actions de mécénat de proximité avec des entreprises ou des collectivités locales.

Enfance et Partage est reconnue d'utilité publique : en tant qu'entreprise, vous pouvez déduire 60% de vos dons dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires hors taxes.

Don et Legs

L'aide nous est précieuse et indispensable. Nous ne recevons presque aucune subvention publique (7% de notre budget de fonctionnement) donc seule la générosité nous permet de financer nos actions. Les dons sont affectés à nos actions de prévention et de lutte contre la maltraitance.

En tant que particulier, on peut déduire 66 % des dons dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Et pour un leg, la transmission est exempte de tous droits de succession.



Enfance et Partage participe depuis sa création à des programmes d'aide à l'enfance dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique.



Depuis quelques années, Nous concentrons nos efforts prioritairement sur l'éducation et la scolarisation, en accord avec le Droit à l'éducation, l'un des articles forts de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nos interventions sont encadrées par un protocole qui en détermine le contenu, la durée et les conditions financières dans un objectif à la fois de contrôle et d'évaluation des projets et de transparence sur les dons.

Chaque nouveau projet fait l'objet d'une étude de terrain avant d'être agréé par le conseil d'administration. Une convention est ensuite signée avec nos partenaires locaux, pour une durée annuelle. Si notre soutien peut ensuite être reconduit, et c'est souvent le cas, nous avons toujours pour objectif de rechercher dès le départ des partenaires complémentaires et d'aider les acteurs locaux à accéder à l'autonomie pour les projets concernés.

Inde

Enfance et Partage soutient depuis 2007 des actions éducatives aux côtés de son partenaire DEVA Europe et des acteurs locaux de la DISCC (DEVA International Society for Child Care) qui administrent des écoles et des pré-écoles dans lesquelles les enfants défavorisés sont admis qu'ils soient musulmans, hindous ou sikhs, sans aucune discrimination religieuse.

Elles leur permettent d'avoir accès à un apprentissage de base, et les préparent, le cas échéant, à s'adapter aux règles qui ont cours dans la filière éducative publique.

Les deux écoles soutenues par Enfance et Partage et son comité du Jura sont situées au nord du pays, dans l'état d'Uttar Pradesh, frontalier avec l'état du Bihâr où seul un enfant sur deux est scolarisé.

La pré-école école de Gangotri accueille 150 enfants des rues âgés de 4 à 10 ans qui n'ont jamais été scolarisés. L'école d'enseignement générale de Ambedkar offre à des élèves de la campagne âgés de 8 à 14 ans un enseignement de qualité.



Sénégal

Au Sénégal, la moitié des 12 millions d'habitants vit en dessous du seuil de pauvreté. On estime que 70 000 enfants sont mobiles et s'adonnent à la mendicité, souvent sous la contrainte lorsqu'il s'agit d'enfants Talibés. Depuis 2008, Enfance et Partage agit dans la ville de M'Bour et sa région, au sud-est de Dakar, pour venir en aide à ces enfants.



Enfance et Partage agit avec son partenaire Natangué Sénégal dont la présidente est Elena Malagodi. Après avoir participé à la construction des **écoles maternelle et élémentaire Natangué à M'Bour**, qui accueillent aujourd'hui 500 enfants, nous assurons un programme de scolarisation et d'aide au goûter.

Depuis 2011, nous apportons également notre aide à l'**école des Cajoutiers** située près de M'Bour, en prenant en charge le **programme de scolarisation, d'alimentation et de soins médicaux**.

Enfin, Enfance et Partage soutient l'association **Solidarité Pour les Enfants des Rues (SPER)** qui offre chaque année hébergement, nourriture, soins et scolarisation à une centaine d'entre eux, dans le but de leur permettre ensuite de réintégrer leur famille.

Madagascar

Instabilité politique, inondations, cyclones, sécheresse... A Madagascar, près d'un enfant sur deux est touché par une malnutrition chronique, et la moitié de la population de plus de 15 ans est analphabète. Enfance et Partage soutient des projets depuis plus de 20 ans dans la région de Tananarive.

Enfance et Partage comité Haute Garonne soutient le **Centre de Développement d'Andohatapenaka (CDA)**, qui conduit depuis 1982 des projets visant à développer le secteur éducatif, médical, social et économique dans ce quartier où le taux d'endettement des familles dépasse les 60%. Notre comité de Haute-Garonne apporte son aide depuis sa création au **programme de scolarisation**, et soutient la **cantine gratuite** pour les enfants.



ANNE DECIS, MARRAINE D'ALLO PARENTS BEBE



Comédienne de théâtre, de cinéma et de télévision, Anne Décis alias Luna dans Plus belle la vie est la marraine d'Allo Parents Bébé depuis octobre 2010.

Anne Décis a bravé tous les dangers de Fort Boyard pour Allo Parents Bébé. Elle en parle régulièrement dans les médias pour faire connaître ce service aux nouveaux parents.

OLIVIER SITRUK, AMBASSADEUR D'ENFANCE ET PARTAGE

Olivier, comédien et producteur du cinéma français, dit :

« Je suis fier et honoré d'être Ambassadeur d'Enfance et Partage. L'enfance, premier âge de la vie, l'âge de la plus grande fragilité et des plus grandes promesses, et qui donc nous impose nous adultes les plus grands devoirs (de protection, de respect, d'éducation) sans aucun droit jamais sur eux. »

« Nous poussons notre enfance devant nous écrit Alain, et tel est notre avenir réel »



Présidente : Marie-Pierre Colombel

mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org

Responsable de la communication : Valérie Maud Camus

Valerie-maud.camus@enfance-et-partage.org

Tel : 01 55 25 65 63

M : 06 14 79 31 58

Association Enfance et Partage - 96 rue Orfila, 75020 Paris

Tél : 01 55 25 65 65

<http://www.enfance-et-partage.org>



Enfance et Partage



Enfance et Partage



Enfance et Partage



Enfance et Partage